



Parc national  
des Écrins

**Conseil d'Administration du 7 juillet 2017**

**Résolution n° 2017/08 – CA**

**Subventions accordées par le Parc national des Écrins**

Le Conseil d'administration du Parc national des Écrins;

- décide d'attribuer des aides financières au titre du programme 2017 de mise en œuvre de la charte, conformément au tableau n°1 ci-joint.

Le président du Conseil d'administration

Bernard HERITIER

Le directeur

Pierre COMMENVILLE

Programme d'actions de mise en oeuvre de la charte du territoire du parc national des Ecrins

Interventions de l'établissement public du Parc national

Titre	Pilote PNE	Maitre d'ouvrage	Mesure de la charte du territoire du parc national des Ecrins	Date de réception de la demande	Montant total de l'opération	Montant subventionné	Taux maximum de la subvention	Observations	Plan de financement	Montant attribué
Titre	Pilote PNE	Maitre d'ouvrage	Mesure de la charte du territoire du parc national des Ecrins	Date de réception de la demande	Montant total de l'opération	Montant subventionnable	Taux maximum de la subvention	Observations	Plan de financement	Montant sollicité
Restauration de la Chapelle des Auberts	Maxime Podier	Creffras	2.2.1. Conserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine bâti local	12/04/2017	105 420,00 €	105 420,00 €	25%	L'Établissement public du Parc national des Ecrins accompagne le projet. Le plan de financement présenté comprend la maîtrise d'œuvre comme une tâche or elle doit être financée par le Burea. Le Burea a été modifié en conséquence (25% sur le montant total et non 50% sur la maîtrise d'œuvre + 25% sur les travaux) et la commune a été informée. Le montant de la subvention est supérieur à 10 % du budget de la commune 2017. A été validé par le Bureau pour décision du Conseil d'administration.	Etat DETR 2017 - 31 626 euros - 30% Parc national des Ecrins - 25 355 euros - 25% (du montant subventionnable total) Région - Fondation du Patrimoine - 21 084 euros - 20% Autofinancement communal - 25 355 euros - 25%	25 355,00 €
Navettes du Globomey 2017	Daniel Briotet	Communes de communes du Champaur-Vaigaudemar	3.2.1. Travaux des solutions alternatives à la mobilité individuelle	27/04/2017	20 000,00 €	20 000,00 €	25%	L'Établissement public du Parc national accompagne le projet. Le Burea a été modifié en conséquence (25% sur le montant total et non 50% sur la maîtrise d'œuvre + 25% sur les travaux) et la commune a été informée. Le montant de la subvention est supérieur à 10 % du budget de la commune 2017. A été validé par le Bureau pour décision du Conseil d'administration.	Département - 3 000 € Parc national des Ecrins - 5 000 € Autofinancement et recettes billetterie - 10 000 €	5 000,00 €
Restauration du canal de Malcros et de la colline des Parisiens (2017)	Maxime Podier	Association Malcros 2818	3.1.1. Gérer les grands sites paysagers	08/02/2017	2 900,00 €	860,00 €	80%	L'Établissement public du Parc national accompagne la démarche depuis son origine et a subventionné les deux années précédentes. Le Burea avait décidé de ne subventionner l'opération que les premières années de fonctionnement. La subvention 2017 serait conditionnée au lancement d'une réflexion globale d'accueil sur la vallée, plus favorable au Burea pour décision du Conseil d'administration.	Dons privés - 150 euros - 5% Comptes de communes du Champaur-Vaigaudemar - 1000 euros - 34,5% Parc national des Ecrins - 712 euros - 24,5% (80% du montant subventionnable) Cotation membres - 1 250 euros - 45,10 %	712,00 €

Reste	Attributions 2017	Budget AE ouverte	Attributions 2017	Attributions 2017	Besoins 2017
	AE engagés Bureau 2	AE ouverte	AE engagés Bureau 1	AE engagés Bureau 2	restant
	35 774,00 €	80 000,00 €	52 549,91 €	35 774,00 €	24 226,00 €
	3 628,00 €	65 000,00 €	52 549,91 €	3 628,00 €	-19 245,91 €
	11 528,75 €	55 000,00 €	52 549,91 €	11 528,75 €	38 471,25 €
	50 931,75 €	160 000,00 €	52 549,91 €	50 931,75 €	44 451,34 €